

AVIS D'APPEL A PROJETS

**Création de 10 places de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM),
implantées sur la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**

Date de publication de l'avis d'appel à projets : 22 mars 2024

Date limite de dépôt des projets : 16 juillet 2024 (jusqu'à 16h en cas de dépôt sur place ou le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal)

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : liste des documents à transmettre

Annexe 3 : critères de sélection

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

2, Place Jean Nouzille

Espace Claude MONET

CS 55035

14050 CAEN CEDEX 4

Conformément à l'article L313-3 b) du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. Objet de l'appel à projet

L'appel à projet vise la création de 10 places de LAM implantées sur la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Les LAM relèvent de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 9 de l'article L312-1 du CASF.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis et sera téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets : <https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

En cas de demande au service chargé de l'appel à projet, le cahier des charges pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la procédure prévue aux articles L313-1-1 et R313-1 et suivants du CASF.

Les projets seront analysés selon trois étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- Vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimums spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention) ;
- Analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet de **l'annexe 3** au présent avis et téléchargeable sur le site internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets.

Les dossiers déposés après la date limite de clôture du 16 juillet 2024 ne seront pas recevables. Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité **dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.**

Les dossiers reçus complets du 16 juillet 2024 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur le site internet de l'ARS de Normandie.

La commission d'information et de sélection prévue à l'article L313-1 procèdera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision des autorités compétentes, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et diffusée sur le site internet de l'ARS de Normandie.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation prises par les autorités compétentes seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser **par courriel, en une seule fois**, son dossier de candidature, **par voie dématérialisée avec accusé réception** à l'adresse suivante :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social 2024 – LAM

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°1 (candidature) et la partie n°2 (projet) du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que la messagerie de l'ARS est limitée en taille à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

La liste des documents, devant être transmis par le candidat, fait l'objet de l'annexe 2 du présent avis, disponible également sur le site internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets.

6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur le site internet de l'ARS de Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 9 juillet 2024** par messagerie à l'adresse suivante :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet « **Appel à projet médico-social 2024 – LAM** ».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur le site Internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets : <https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

7. Calendrier prévisionnel de la procédure

22 mars 2024	Publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie qui vaut ouverture de la période de dépôt
16 juillet 2024	Date limite de dépôt des candidatures
24 septembre 2024	Date prévisionnelle de la commission d'information et de sélection d'appel à projet
16 janvier 2025	Date limite de la notification de l'autorisation (cependant, la décision pourra être prise en amont, notamment au regard du délai dans lequel elle doit être mise en œuvre)

Fait à Caen, le 19 mars 2024

P/ Le Directeur général,
La Directrice de la santé publique



Nathalie VIARD